Cenon (33) : un Algérien, déjà condamné onze fois, écope de 8 ans de prison pour tentative de viol en 2023 sur une collégienne de 13 ans. Elle avait été sauvée par Idriss, âgé de 15 ans, qui a reçu une médaille du préfet (Màj)

13/10/2026 à 8h49



13/10/2026

Le 6 octobre, Abdelkader Chetouane, 53 ans, a été déclaré coupable de « tentative de viol en récidive sur une mineure de [moins de] 15 ans », « outrage », « rébellion » et « violence » sur plusieurs policiers. Il a été condamné à huit ans d'emprisonnement et trois ans de suivi sociojudiciaire comprenant plusieurs interdictions et obligations. Douze ans de réclusion et dix ans de suivi sociojudiciaire avaient été

requis.

Les faits se sont déroulés dans l'après-midi du 3 février 2023, quartier Palmer, à Cenon. (Gironde) Alors qu'elle marchait dans la rue du Docteur-Schweitzer, une collégienne de 13 ans avait croisé le chemin d'Abdelkader Chetouane. L'homme lui avait subitement sauté dessus, la faisant tomber à terre et la tirant entre deux voitures.

Idriss, un adolescent de 15 ans venait de quitter le domicile de ses grands-parents et se rendait à pied à son club de foot quand il avait entendu des cris de détresse et surpris la scène. « *Je n'ai pas réfléchi, j'ai couru vers eux. J'ai découvert le monsieur sur la jeune fille. Il avait commencé à se déshabiller et lui disait ''tu vas me faire une fellation''. Là, j'ai compris qu'il y avait vraiment un problème. J'ai poussé le monsieur, il est tombé à la renverse* », témoignait-il auprès de « Sud Ouest », quelques semaines après. […]

Sud Ouest

07/03/2023

Un mois après son comportement héroïque, Idriss recevra la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement à la préfecture de la Gironde, ce mercredi.

Cette fois-ci, c'est officiel : Idriss sera décoré ce mercredi de la médaille d'honneur pour acte de courage et de dévouement. Il la recevra des mains du préfet de la Gironde, Étienne Guyot, qui récompensera ainsi sa très grande bravoure, déjà saluée par la police nationale de Bordeaux. La distinction récompense en effet «toute personne qui, au péril de sa vie, se porte au secours d'une ou plusieurs personnes en danger de mort». Or, le 3 février dernier, l'adolescent âgé de seulement 15 ans a empêché le viol d'une collégienne en pleine rue à Cenon. Malgré sa peur, il a repoussé à plusieurs

reprises l’agresseur qui tentait d’obliger la victime à lui faire une fellation. L’Algérien au RSA, fumeur de cannabis et soupçonné d’alcoolisme, déjà condamné onze fois dont la dernière en 2012 pour des violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner, a été placé en détention provisoire dans l’attente de la fin de l’information judiciaire immédiatement ouverte du chef de tentative de viol.

[…]

Le Figaro

21/02/2023



06/02/23

Déjà condamné onze fois, un individu a tenté de violer à Cenon (Gironde) une collégienne de 13 ans qui en a été empêché par un adolescent. à Cenon a été placé en détention provisoire dimanche. Il a blessé trois policiers durant sa garde à vue.

Sans profession, au RSA et fumeur de cannabis, le suspect, né en Algérie, nie les faits et a prétendu durant ses auditions «*ne se souvenir de rien*». Les témoins également entendus confirment pourtant le déroulé de l'agression.

Vendredi, une collégienne de 13 ans marchait tranquillement dans la rue à Cenon (Gironde) en téléphonant à sa mère quand un homme «*est arrivé en courant vers elle, l'a attrapée, poussée et fait chuter avant de la tirer par les cheveux en lui passant la main dans le pantalon*», décrit Frédérique Porterie, procureur de la République à Bordeaux. Criant et se débattant, la jeune fille a été prise en tenaille par cet individu de 49 ans, qui s'est assis à califourchon sur elle en ouvrant sa braguette et a tenté de la forcer à lui faire une fellation avant de l'étrangler.

Elle a pu s'enfuir grâce à l'intervention d'un adolescent de son âge. Repoussant les assauts de l'agresseur à plusieurs reprises, il a permis à des témoins d'encercler l'individu jusqu'à l'arrivée des policiers prévenus à 17h50. Le jeune homme est ensuite resté auprès de la victime pour la protéger de cet homme qui revenait incessamment à la charge.

Interpellé samedi et auditionné par la direction départementale de la sécurité publique (DDSP), qui a été saisie de l'enquête en flagrance, le repris de justice, **déjà condamné onze fois, dont une en 2019 pour violences volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique, venait de purger une peine de réclusion criminelle prononcée en 2012 pour des faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.**

Le Figaro